

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JANVIER 2025

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 22 janvier 2025 à 20 heures, à l'Hôtel de Ville d'AUMALE, sous la présidence de M. François SELLIER, Maire d'Aumale.

Etaient présents M. François SELLIER, Mme Danielle LANSOY-CARON, Mme Hélène AGIER, Mme Mady DUPONT, Mme Carole BOURDON, M. Jack LECLERC-FOURQUEZ, M. Alain BELOU, Mme Françoise ADAM, Mme Anne-Marie DEVIGNE, M. Christian FRANCOIS.

Etaient excusés : Mme Patricia HART. Mme Jessica DECOUDRE a donné pouvoir à M. Alain BELOU, M. Bruno PARSY a donné pouvoir à M. Christian FRANCOIS

M. François SELLIER, Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024
- Désignation du secrétaire de séance
- Classe découverte : subvention
- Demande de subventions
- DIVERS
- QUESTIONS DIVERSES

PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024 est adopté.

DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il est proposé et désigné, à l'unanimité Monsieur Jack LECLERC-FOURQUEZ pour assurer ces fonctions.

CLASSE DECOUVERTE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire expose le projet de l'école primaire Lucie Aubrac de faire partir la classe de CE1/CE2 en « classe de découverte » dans l'Indre du lundi 19 mai au vendredi 23 mai 2025.

L'effectif total de la classe est de 22 élèves. Parmi ces 22 élèves, 9 élèves résident à Aumale.

Monsieur Le Maire expose la volonté d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire à hauteur de 120 euros par enfants résidents à Aumale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à verser une subvention à la coopérative scolaire à hauteur de 120 euros par enfants.

DEMANDE DE SUBVENTION : SANITAIRE PUBLIC LOUIS PHILIPPE

Vu la délibération 2024/066 portant demande de subvention pour la rénovation du sanitaire public place du CSP.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la volonté de rénover le sanitaire public place Louis Philippe en lieu et place du sanitaire public place du CSP afin d'augmenter la durée d'usage du bâtiment public existant.

Dans cet objectif cette opération peut faire l'objet d'aide financière.

DEMANDE DE SUBVENTION : TRAVAUX DE SECURISATION DE LA VOIRIE RUE DES SAULES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les aménagements de sécurité et de signalisation nécessaire pour la Rue des Saules.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement comme suit :

Coût de l'opération	121 990.38 € TTC
	101 658.65 € HT

DETR 30 % : 30 497.59 €

DEPARTEMENT 30% : 30 497.59 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide : De solliciter l'aide financière du département et toutes autres aides financières.

DIVERS

CREATION DE POSTE A TEMPS COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet en raison de la fin d'une activité à titre accessoire.

Considérant la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à hauteur de 35h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De la suppression d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps non complet
- De la création d'un emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'assistante administrative.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique.

TELEPHONIE

Monsieur Le Maire fait un point concernant la téléphonie de l'ensemble des bâtiments communaux suite à un rendez-vous avec le prestataire.

La collectivité va pouvoir économiser environ 5000 euros sur le budget 2025 grâce à l'adhésion à la CANUT qui est une centrale d'achat proposant des solutions aux collectivités locales pour les services de télécommunications avec des remises sur les abonnements et équipements.

Ensuite, avec la suppression de certaines lignes avec abonnements pour un passage en COCOMM, téléphone avec carte sim sur réseau 4G en fonction de la catégorie des ERP. L'investissement est de 124 euros par poste sur 8 sites soit un montant total de 992 euros. Cet investissement sera rentabilisé dès cette année puisque l'économie réalisée sur ces sites sera d'environ 3455 euros.

AGENDA CM

- Samedi 25 janvier à 11h : Assemblée Générale d'AUMEA – Salle de réunion
- Mardi 28 janvier à 14h : Assemblée Générale du Club des Aînés – Foyer Socio-Culturel
- Samedi 01 février à 15 h : Assemblée Générale des Jardins Ouvriers et Familiaux –
Salle du Conseil
- Mardi 4 février à 19 h 30 : Remise des lots du festival de Noël de l'UCA – Salle du
Conseil
- Samedi 8 février à 19 h : Repas dansant de l'ESA Majorettes d'Aumale – Salle des
Fêtes
- Dimanche 9 février à 9 h 30 : Assemblée Générale de l'Association de la Pêche et du
Milieu Aquatique - Salle du Conseil
- Samedi 15 février à 14 h 30 : Assemblée Générale ACPG CATM – Salle des Fêtes
- Dimanche 23 février à 14 h : Loto de l'ESA Football – Salle des Fêtes
- Mardi 18 mars à 19 h 30 : Assemblée Générale de l'UCA – Salle du Conseil
- Samedi 22 mars : Salon du Livre – Halle au Beurre

L'ordre du jour est épuisé.

SEANCE LEVEE A 20 HEURES 33

La secrétaire,

M. Jack LECLERC-FOURQUEZ



Le Maire,

François SELLIER